Image not found or type unknown

changement de statut conjoint de français vers salarié

Par **moi2**, le **24/05/2011** à **16:50**

Bonjour,

Je suis étranger vivant en France. Je suis entré en France en qualité de conjoint de français en 2007. J'ai eu 2 titres de séjour vie privée familiale jusqu'en début 2009 et le divorce est cour car j'ai été victime de violence conjugal, une plainte a été déposé et classé avec un avertissement pour mon ex . on ai séparée depuis FIN 2009 . Comme je travaille en cdi depuis septembre 2010, mais j'ai toujours travailler en cdd, je souhaite faire un changement de statut en 'salarié'. Mon dossier en instruction pour le renouvellement pour cause de violence et j'ai eu jusqu'aujourd'hui des récépissés.
je n'ai pas vraiment de preuve au cas ou mon ex ni tous les fais, j'ai un enregistrement de tous ce qu'il m'a dit et a menacé de me faire et les bruits de la luttes, je n'ai pas été blessé et j'ai eu deux jour d'arrêt maladie.Mais l'enregistrement n'est pas considérer comme preuve et je peux avoir des soucis vu que j'ai enregistré a son insu et peut être considéré comme prémédité il parait. J'ai peur et un peu perdu.

Ma question est donc, quels sont les documents à produire? J'ai le contrat, les fiches de paie
Quels sont les chances d'aboutir ma demande? quels sont les recours en cas de refus de changement de statut?
Y-a-t-il des associations que je peux contacter?
Merci d'avance de vos réponses.
PS. je n'ais pas encore d'avocat car j'ai une demande d'aide juridictionnel en cour

[Modifier mon message][Supprimer]
Classement : Droit des étrangers

Domil [Voir ses messages]Seine-Saint-Denis, Le 22/05/2011 à 21:22
Membre d'élite

Inscrit : 30/07/2010
Messages : 5884 Quel métier faites-vous ?

moi2 [Voir ses messages]Seine-Saint-Denis, Le 22/05/2011 à 22:26

Nouveau membre

Inscrit : 22/05/2011
Messages : 4 JE SUIS VENDEUSE DANS UNE GRANDE CHAÎNE DE PRÊTE A PORTER

[Modifier mon message][Supprimer]
Domil [Voir ses messages]Seine-Saint-Denis, Le 22/05/2011 à 22:30
Membre d'élite

Inscrit : 30/07/2010
Messages : 5884 Donc pas un métier sous tension.
Vous avez forcément un avocat concernant la plainte pour violence, que pense-t-il, au vu du dossier, de vos chances de faire condamner votre mari ?
Vous avez un divorce en cours ?

moi2 [Voir ses messages]Seine-Saint-Denis, Le 22/05/2011 à 22:38
Nouveau membre

Inscrit : 22/05/2011
Messages : 4 J'ai déposé la plainte sans un avocat, car les gendarme sont venue me chercher chez moi et j'ai déposer plainte surplace.
j'ai juste appelle les centres d'avocat gratuit pour m'informé.
mon ex a lancé la procédure de divorce ce mois.je n'ai pas encore d'avocat car j ai fais une demande d'aide juridictionnel.
Merci pour votre rapidité a répondre.

[Modifier mon message][Supprimer]
moi2 [Voir ses messages]Seine-Saint-Denis, Le 23/05/2011 à 23:21
Nouveau membre

Inscrit : 22/05/2011
Messages : 4 bsr, DOMIL

[Modifier mon message][Supprimer]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés